

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 21 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 PP 30** Protocole d'accord transactionnel avec la société LOISELET & DAIGREMONT, syndic de la copropriété située 76 avenue Parmentier à Paris (75011)

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le projet de délibération, en date du 30 mars 2021, par lequel M. le Préfet de police soumet à son approbation le protocole d'accord transactionnel avec la société LOISELET & DAIGREMONT, syndic de la copropriété située 76 avenue Parmentier à Paris (75011) ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe du recours à la transaction ainsi que les termes du protocole transactionnel avec la société LOISELET & DAIGREMONT, syndic de la copropriété située 76 avenue Parmentier à Paris (75011).

Article 2 : Monsieur le Préfet de Police est autorisé à signer le protocole transactionnel susvisé.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de la section de fonctionnement du budget spécial de la Préfecture de Police, exercice 2021, chapitre 921, article 1312, compte nature 678.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**